

AVIS DE MISE EN LIGNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Projet non soumis à enquête publique

Pétitionnaire:

SARL DE LE RAGUET dont le siège social est situé « Le Raguet » - 40120 LENCOUACQ

Objet de la demande :

Demande d'autorisation environnementale en vue de l'extension de l'activité d'abattage de volailles sur la commune de Lencouacq

Date de la participation :

du 21 février au 22 mars 2022 inclus (17 h 00)

Pièces mises à la disposition du public

- Dossier de demande d'autorisation environnementale
- Arrêté de non-soumission à évaluation environnementale du 8 juillet 2020

Lieu de la consultation :

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

• sur le site de la préfecture à l'adresse suivante :

http://www.landes.gouv.fr/consultations-du-public-r400.html

Observations du public :

Le public peut adresser ses observations et propositions par courriel à : pref-amenagement@landes.gouv.fr jusqu'au 2 2 144.5 2022

La préfète est l'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de la participation électronique du public.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, une synthèse des observations sera mise à la disposition du public sur le site de la préfecture, ainsi que le rapport motivant la décision.

Cet avis est publié par voie d'affichage quinze jours avant le début de la participation du public à la mairie de LENCOUACQ et sur le lieu du projet.

A Mont-de-Marsan, le 2 7 JAN. 2022

Pour la préfète et par délégation, le secrétaire général

Daniel FERMON